



ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 130^e RÉUNION

(APPROUVÉ)

DATES : Les 7, 8 et 9 décembre 2011

LIEU : Centre de recherche du Nunavik, Kuujjuaq

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett, président

Adamie Kalingo, vice-président (par téléphone le 8 décembre)

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel

Gilles H. Tremblay

Thessa Girard-Bourgoin

Nommées par le gouvernement du Québec :

Denyse Gouin

Sylvie Létourneau

Secrétaire exécutive :

Nancy Dea (intérimaire et consultante pour l'ARK pour une partie de la réunion)

SONT ABSENTS :

Paule Halley, nommée par le gouvernement du Québec

Charlie Arngak, nommé par l'ARK

INVITÉS :

Bill Doidge, directeur, Centre de recherche du Nunavik

Mishal A. Naseer, planificatrice régionale, Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions

D^r Serge Déry, directeur de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik

Amélie Bouchard, nutritionniste, Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik
Mélanie Chabot, agente à la planification des parcs, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK

OBSERVATRICES :

Selena Whiteley, directrice adjointe stagiaire, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK
Stéphanie Benoit, secrétaire du CCEK présentement en congé de maternité

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 130^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 14 h le 7 décembre 2011, à Kuujuaq. Le président invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La réunion se déroule donc selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Mise à jour concernant le procès-verbal de la 129^e réunion
3. Affaires découlant de la 129^e réunion et correspondance :
 - a) Consultation publique sur la modification de Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
 - b) Guide sur les matières résiduelles dangereuses, affiches et aimants
4. Budget, secrétariat et membres :
 - a) Secrétariat
 - d) Budget
 - c) Plan d'action quinquennal 2009-2014 du CCEK
 - d) Site Web
5. Visite du Centre de recherche du Nunavik et présentation sur l'ICPRA
6. Plan Nord
 - a) Document du CCEK concernant la protection de 50 % du territoire du Plan Nord
 - b) Table de concertation sur la conservation
7. Frais exigés pour la délivrance de certificats d'autorisation dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement
8. Projet de nettoyage des réservoirs d'eau potable résidentiels
9. Chapitre 23 de la CBJNQ
 - a) Régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik
 - b) Groupe de travail sur le processus de consultation publique-MDDEP

10. Projet de parc national des Monts-Pyramides
11. Projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes de développement durable
12. Changements climatiques
 - a) Résumé des gaz à effet de serre émis par l'ARK et les villages nordiques
 - b) Stratégie gouvernementale sur l'adaptation aux changements climatiques
13. Visite de la centrale thermique d'Hydro-Québec à Kuujuaq
14. Divers
 - a) Diffusion des travaux du CCEK par le MDDEP
 - b) Plan de développement durable 2010-2013 de la CQEK
 - c) Projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés
 - d) Projet de la Ligne Mid-Canada
15. Dates et lieu de la prochaine réunion

2. Mise à jour concernant le procès-verbal de la 129^e réunion

Les membres discutent du procès-verbal de la 129^e réunion. Puisque la version française n'est disponible que depuis peu, les membres demandent d'avoir plus de temps pour revoir le procès-verbal et de reporter son adoption à la prochaine réunion.

3. Affaires découlant de la 129^e réunion et correspondance

Les membres regardent la liste de la correspondance. En ce qui concerne les affaires découlant de la 129^e réunion, les points suivants sont discutés :

a) Consultation publique sur la modification de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Les membres sont informés que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable avait annoncé qu'il n'accepterait plus de mémoire concernant la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale à compter du 29 novembre 2011. Le Comité permanent publiera un rapport concernant l'état d'avancement de la révision. Le CCEK avait soumis son avis au Comité permanent en février 2011.

b) Guides sur les matières résiduelles dangereuses, affiches et aimants

La technicienne en environnement de l'ARK continue de distribuer les guides en personne aux villages nordiques.

La secrétaire exécutive présente les aimants décrivant les divers types de déchets ménagers dangereux que l'on trouve généralement au Nunavik et comment jeter ces déchets de façon sécuritaire. Les aimants complètent les

guides et les affiches déjà produits et seront distribués à tous les ménages de la région par la poste en 2012.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Secrétariat

Les membres accueillent la secrétaire exécutive, Mme Stéphanie Benoit, qui se joint à la réunion en préparation de son retour de congé de maternité en janvier 2012.

Les membres décident de prolonger le contrat de travail de Mme Nancy Dea qui agira à titre d'analyste en environnement à partir de la date de retour au travail de M^{me} Benoit jusqu'au 31 mars 2012.

Un nouveau bail entre le CCEK et l'ARK pour la location d'un espace de travail a été rédigé et les membres le passent en revue. Ils remarquent que le taux de location a augmenté considérablement depuis le bail de 2004 actuellement en vigueur. L'espace qu'utilise le CCEK a lui aussi augmenté. Le nouveau bail entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. On remarque aussi que l'ARK a accordé un crédit pour un trop payé effectué en 2011. Les membres demandent à la secrétaire exécutive d'obtenir une estimation pour l'achat des meubles.

b) Budget

Les membres discutent des dépenses qu'a engagées le CCEK en 2011. On fait observer qu'il y aura probablement un surplus à la fin de l'exercice financier en partie en raison d'une réduction des avantages versés aux employées qui ont été embauchées pour remplacer la secrétaire exécutive, car ces dernières n'habitaient pas à Kuujjuaq (indemnité de vie chère, assurance, logement, etc.).

c) Plan d'action quinquennal 2009-2014 du CCEK

Les membres examinent le document et constatent que les actions entreprises par le CCEK depuis 2009 respectent les orientations fixées dans le plan d'action.

d) Site Web

Les membres demandent que le site Web du CCEK soit revu afin d'en améliorer l'apparence générale et la convivialité. On suggère également de vérifier le contenu inuktitut.

5. Visite du Centre de recherche du Nunavik et présentation sur l'ICPRA

M. Bill Doidge, directeur du Centre de recherche du Nunavik, accueille les membres du CCEK dans les installations nouvellement rénovées du Centre de recherche qui était situé dans une ancienne station météorologique construite en 1947. En 2010, le vieux bâtiment a été en grande partie démoli et un nouveau bâtiment a été construit au même endroit.

Les membres visitent les laboratoires et la bibliothèque. On mentionne que le Centre de recherche du Nunavik travaille depuis plusieurs années avec l'Institut arctique de l'Amérique du Nord situé à l'Université de Calgary pour établir une base de données de toute la littérature concernant le Nunavik. Les articles sont conservés au Centre. De plus, Xstrata Nickel a récemment accordé des fonds pour y ajouter de la littérature appartenant au Fonds d'exploration minière du Nunavik, dont les bureaux sont situés dans le Centre de recherche du Nunavik.

Par ailleurs, les membres accueillent Mme Mishal A. Naseer qui fait une présentation de l'Initiative canadienne de permis de recherche dans l'Arctique (ICPRA). L'Initiative a été lancée et est financée par le Programme canadien de l'Année polaire internationale. Il y a des projets distincts pour le Nunavik, le Nunavut, le Nunatsiavut et les Territoires du Nord-Ouest.

Le projet pour le Nunavik a été proposé par la Société Makivik et ses objectifs sont les suivants : 1) fournir un système central sur le Web où les chercheurs peuvent trouver tous les renseignements nécessaires sur les licences et les permis requis pour réaliser des recherches au Nunavik; 2) et 3) permettre aux Nunavimmiuts de voir quelles sont les recherches qui sont réalisées aux alentours de leur communauté et de pouvoir formuler des commentaires sur la planification et les priorités des projets de recherche, et 4) améliorer les communications entre les Inuits et les chercheurs.

Les chercheurs doivent suivre deux procédures distinctes selon qu'ils présentent des demandes de permis et de licences pour la région marine extracôtière du Nunavik, couverte par l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik, ou la région terrestre du Nunavik.

Le projet comprend quatre étapes. La première consiste en une rétrospective des recherches réalisées au Nunavik de 2006 à 2011, la deuxième en la conception d'un portail Web à l'intention des chercheurs et des Nunavimmiuts, et la troisième l'élaboration de directives et de matériel de formation. La quatrième étape consiste en la tenue d'ateliers et de réunions dans l'ensemble de la région pour expliquer le projet et recueillir des commentaires.

Il n'y a actuellement pas de registre des projets de recherche réalisés au Nunavik et bon nombre de projets ne requièrent ni permis ni licence. Les chercheurs doivent toutefois obtenir une autorisation pour réaliser des recherches dans les parcs. Le groupe de travail attend toujours que l'ARK lui envoie les détails de ce processus d'autorisation. La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik tient une liste des projets concernant la santé.

Il n'y a actuellement pas de personne-ressource au sein des gouvernements fédéral ou provincial pour l'ICPRA, mis à part le personnel d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et de l'Année polaire internationale qui supervise le financement et les exigences en matière de rapport.

Un membre demande si l'exploration minière est considérée comme un projet de recherche dans le cadre de l'ICPRA. On mentionne que bien que le sujet ait fait l'objet de discussions au sein du groupe de travail, il est difficile de définir le rôle de l'ICPRA dans les projets miniers puisque l'Initiative est destinée uniquement aux chercheurs. Toutefois, à l'étape des études environnementales initiales, un projet minier pourrait être assujéti à l'ICPRA puisque de nombreuses études requièrent des permis délivrés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et d'autres ministères québécois.

Un membre mentionne que la Nation naskapie devrait participer au projet puisqu'une partie de ses terres est située au-delà du 55^e parallèle. Les Cris aussi devraient y participer puisqu'ils sont actifs dans le territoire.

6. Plan Nord

a) Document du CCEK concernant la protection de 50 % du territoire du Plan Nord

En novembre, le CCEK a transmis un avis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en réponse au document du gouvernement du Québec concernant son engagement à consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

b) Table de concertation sur la conservation

La seule réunion de la Table de concertation a eu lieu en mai 2011. Les membres du sous-comité du Nunavik se sont pour leur part rencontrés en septembre, mais ils ne sont pas parvenus à un consensus qui leur aurait

permis de rédiger un projet de mémoire en réponse au document du gouvernement de Québec.

Aucune consultation publique n'a encore été entreprise au Nunavik à l'égard du Plan Nord et la visite des ministres a été reportée à janvier 2012.

Les membres demandent d'être tenus informés de tout fait nouveau concernant la Table de concertation.

7. Frais exigés pour la délivrance de certificats d'autorisation dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement

Les promoteurs qui réalisent des projets de développement au Québec méridional doivent payer des frais d'administration à chaque étape de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, prévue au chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour recevoir une autorisation du MDDEP. De tels frais peuvent atteindre 100 000 \$ selon l'envergure du projet et la tenue ou non d'audiences publiques (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement). De telles dispositions ne s'appliquent pas aux promoteurs qui réalisent des projets au nord du 55^e parallèle. Cependant, ces derniers doivent payés de frais allant de 1 000 \$ à 5 000 \$ pour les autorisations obtenues selon les articles 22 et 32 de la Loi.

Les membres conviennent que des frais doivent aussi être appliqués pour les promoteurs qui réalisent des projets au Nunavik qui sont soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au chapitre II de la loi. Les membres conviennent également que les fonds obtenus par le MDDEP doivent être utilisés pour améliorer le régime nordique couvert par le chapitre II de la loi et aussi par le chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

Les membres demandent que ce processus de tarification soit étudié en détail afin qu'un projet de lettre concernant l'application d'un processus similaire au Nunavik puisse leur être présenté.

8. Projet de nettoyage des réservoirs d'eau potable résidentiels

Les membres accueillent des membres du Comité de la nutrition et de la santé au Nunavik (CNSN) qui ont été invités à la réunion pour discuter plus amplement du projet de nettoyage des réservoirs d'eau potable résidentiels au Nunavik.

Le CCEK présente brièvement la recherche qu'a réalisée antérieurement

l'École Polytechnique de Montréal, laquelle concluait que les types de réservoirs utilisés dans les communautés du Nunavik devaient être nettoyés régulièrement. La fréquence et la méthode de nettoyage permettant d'assurer une eau saine n'avaient toutefois pas été déterminées.

Les membres du CNSN mentionnent que si d'autres recherches sont entreprises, les méthodes étudiées devront être réalistes et tenir compte des contraintes dans les communautés du Nunavik. Des procédures de nettoyage moins accessibles à la population requerront peut-être l'aide d'une équipe technique qui devra se déplacer d'une communauté à l'autre.

Pour les personnes ayant un logement fourni par certains organismes nordiques, leur employeur est censé offrir des services de nettoyage dans le cadre de leurs conditions de travail qui prévoient un logement sécuritaire.

Un membre demande si les villages nordiques pourraient rédiger un règlement qui obligerait les propriétaires de maison de nettoyer les réservoirs à une certaine fréquence.

En ce qui concerne la qualité de l'eau à la source, on fait observer que l'eau potable est testée régulièrement dans les villages et que les tests s'avèrent habituellement négatifs quant à la présence de bactéries. Il peut arriver que l'eau soit brunâtre ou jaunâtre à certaines périodes de l'année en raison de la fonte de la glace et de la neige, et de l'accumulation de matières organiques.

Les membres du CCEK et les invités du CNSN conviennent qu'une réunion avec l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) est nécessaire. L'élaboration d'un protocole de nettoyage adéquat pourrait être également discutée. Les membres demandent que de plus amples renseignements soient recueillis concernant la politique de nettoyage des réservoirs d'eau potable de l'OMHK et d'autres organismes nordiques avant de convoquer une telle réunion.

9. Chapitre 23 de la CBJNQ

a) Régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik

Les membres discutent des renseignements techniques requis pour préparer un document qui décrirait les recommandations du CCEK pour la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ.

On mentionne que le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ) a rédigé en 2008 un document concernant ses recommandations pour la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22 et qu'il rédige présentement un document complémentaire portant surtout sur les

projets d'exploration minière. Les membres demandent que l'on communique avec l'analyste du CCEBJ afin d'en apprendre davantage à ce sujet.

Par ailleurs, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale n'a toujours pas transmis de réponse concernant la correspondance qui lui avait été transmise en septembre et à laquelle était jointe une copie de l'*Avis du CCEK sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*.

b) Groupe de travail sur le processus de consultation publique-MDDEP

Le MDDEP a communiqué avec les organismes concernés en préparation de la première réunion du groupe de travail visant à améliorer l'information et la participation publiques dans la cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social (chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement). Le groupe de travail est composé de représentants de l'ARK, de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), du CCEK et du MDDEP.

L'Administrateur provincial (sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) souhaite que le groupe examine et priorise les pistes d'action pouvant être réalisées à court et moyen termes, afin d'améliorer les façons de faire actuelles. Il souhaite aussi que ces actions soient réalistes et concrètes et qu'elles ne nécessitent que des modifications administratives afin de permettre leur mise en place dans les meilleurs délais.

Les membres recommandent qu'un consultant soit embauché par le CCEK pour agir à titre de personne-ressource et participer aux réunions du groupe de travail. La personne considérée possède une vaste expérience des consultations publiques et a travaillé pour divers organismes nordiques pendant de nombreuses années.

10. Projet de parc national des Monts-Pyramides

Les audiences publiques concernant le projet de parc national des Monts-Pyramides, organisées conjointement par le MDDEP, en vertu de la Loi sur les parcs et la CQEK, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, ont eu lieu en novembre dans les communautés de Kangiqsualujjuaq, de Kuujjuaq et de Kawawachikamach. Le CCEK a transmis son avis à ce moment-là au MDDEP et à la CQEK.

Les membres accueillent Mme Mélanie Chabot de l'ARK qui est venue présenter une vidéo promotionnelle qui a été visionnée lors des audiences publiques. Elle mentionne que tous les mémoires présentés lors des audiences se trouvent sur le site Web du MDDEP.

11. Projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes de développement durable

Les membres discutent des modifications que l'on propose d'apporter au projet de loi, ainsi que les réactions à ces modifications de la part du parti de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, plus précisément concernant les questions de redevances.

Le CCEK a transmis un avis concernant le projet de loi au MRNF en août 2011. Les membres demandent à la secrétaire exécutive de faire un suivi à la prochaine réunion.

12. Changements climatiques

a) Résumé des gaz à effet de serre émis par l'ARK et les villages nordiques

En 2006, le gouvernement du Québec a lancé son Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Dans le cadre de ce plan d'action, le MDDEP a mis en œuvre le programme Climat municipalités en 2008 pour aider les municipalités à réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à élaborer un plan d'action visant leur réduction. En 2009, l'ARK a reçu du financement de la part du MDDEP pour procéder à cet exercice.

L'inventaire réalisé pour le Nunavik couvre deux secteurs distincts. D'une part, l'inventaire corporatif porte sur la consommation d'énergie et les émissions de GES découlant des activités municipales (bâtiments et installations, véhicules et équipements motorisés, le traitement des eaux usées et l'utilisation de réfrigérants) de l'ARK et de chacun des 14 villages nordiques. D'autre part, l'inventaire collectif porte sur les émissions de GES provenant du traitement des matières résiduelles des municipalités et du transport routier de l'ARK et des municipalités. Même si le transport aérien corporatif ne faisait pas partie de la comptabilisation requise par le MDDEP, il a également été considéré dans l'inventaire.

Les résultats de l'inventaire corporatif montrent que l'ARK et les villages nordiques ont émis approximativement 37 000 tonnes de CO₂ en 2008 (année de référence), dont 62 % provient des bâtiments et installations, 33 % des véhicules et équipements motorisés, 3 % du traitement des eaux usées et 2 % du transport aérien.

En ce qui concerne les bâtiments, les émissions provenant d'une source de combustion (mazout et propane), de la consommation d'électricité et de l'utilisation de réfrigérants ont été prises en compte. La production d'électricité (54 %) et l'utilisation du mazout (45 %) constituaient les deux plus importantes sources d'émissions de GES.

Les résultats de l'inventaire collectif montrent que la collectivité du territoire administré par l'ARK a produit approximativement 17 000 tonnes de CO₂ en 2008 (année de référence), dont 96 % provenait du transport routier et 4 % du traitement des matières résiduelles.

Les résultats de l'inventaire doivent être interprétés en regard du contexte particulier du Grand Nord. De manière générale, un tel inventaire démontre que les émissions proviennent davantage du secteur corporatif que du secteur collectif. Dans le contexte arctique, le transport routier produit beaucoup moins de GES, car il n'y a pas de réseau routier ni de réseau de transport collectif. Il importe de souligner la quantité importante de GES émis par les bâtiments qui sont principalement alimentés au mazout et au diesel. Le climat froid contribue à la grande consommation d'énergie. Par ailleurs, le transport aérien est très important au Nunavik pour le transport des personnes et des marchandises.

L'inventaire a récemment été transmis au MDDEP. L'ARK s'emploie maintenant à élaborer un plan d'action qui fixera des objectifs pour aider l'ARK et les villages nordiques à réduire la quantité de GES qu'ils émettent.

b) Stratégie gouvernementale sur l'adaptation aux changements climatiques

Comme il a été mentionné pendant la présentation faite lors de la 129^e réunion du CCEK, le gouvernement du Québec est en train d'élaborer une stratégie sur l'adaptation aux changements climatiques pour 2013-2020. Il tiendra des consultations publiques afin de permettre à la population de formuler des commentaires. Les membres demandent qu'on les informe des dates de ces consultations et qu'on leur transmette toute documentation à ce sujet.

13. Visite de la centrale thermique d'Hydro-Québec à Kuujuaq

Des représentants d'Hydro-Québec ont accueilli les membres du CCEK dans la centrale thermique nouvellement construite à Kuujuaq, laquelle a été inaugurée au printemps 2011. La vieille centrale thermique qui était située au cœur de la communauté a été complètement détruite.

Un membre fait observer qu'Hydro-Québec pourrait construire une serre qui serait chauffée avec l'énergie excédentaire produite par la centrale thermique. L'énergie excédentaire est actuellement utilisée pour chauffer les résidences des employés situées à proximité.

14. Divers

a) Diffusion des travaux du CCEK par le MDDEP

Un membre explique que le MDDEP affiche quotidiennement sur son site intranet, accessible uniquement à ses employés, diverses nouvelles. Dorénavant, les procès-verbaux des réunions du CCEK et du CCEBJ, de même que les rapports annuels de ces comités, seront diffusés sur l'intranet du MDDEP.

b) Plan de développement durable 2010-2013 de la CQEK

Suivant l'adoption de la Loi sur le développement durable en 2006, le premier ministre du Québec, Jean Charest, a soumis à l'Assemblée nationale le 12 décembre 2007 la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Par sa vision, ses orientations stratégiques et ses objectifs, la stratégie constitue le cadre de référence de la démarche gouvernementale de développement durable qui convie à l'action tous les ministères et organismes, et qui invite la société à y participer.

En tant qu'organisme public, la CQEK a élaboré un plan de développement durable en fonction de sa mission, de son mandat et de ses ressources disponibles. Les membres discutent du plan et, plus précisément, des actions qui y sont énoncées.

c) Projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés

Mme Nancy Dea, à titre de coordonnatrice du projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés pour l'ARK, présente aux membres un résumé des travaux de nettoyage réalisés au Nunavik depuis 2007 et fait un survol historique du projet.

L'idée de réaliser ce projet a pris forme lorsque des chasseurs inuits ont commencé à faire des demandes de fonds pour nettoyer les sites d'exploration minière abandonnés situés près de leur communauté. À la fin des années 1990, des interviews ont été réalisées dans chacune des communautés du Nunavik ainsi qu'à Kawawachikamach. Une liste de près de 600 sites potentiels a par la suite été dressée. En 2001-2002, l'ARK a effectué une validation sur un échantillon potentiel de 193 de ces sites, dont 90 ont été confirmés comme étant des sites d'exploration minière abandonnés. Dix-huit de ces sites ont été classés comme nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure, 27 des travaux de moyenne envergure et 45 des travaux de faible envergure. À ce jour, des travaux de réhabilitation ont été achevés par l'ARK, en collaboration avec des sociétés minières actives dans la région et divers organismes du Nunavik, à 13 des 18 sites nécessitant des travaux de grande envergure. En septembre 2011, des inspections ont été réalisées à chacun de ces sites, ainsi qu'aux sites nécessitant des travaux de moyenne envergure.

Les matières résiduelles qui se trouvaient généralement sur ces sites comprenaient des barils, des débris métalliques, des débris de bois, des camps abandonnés, des équipements lourds et des déchets dangereux tels que de la peinture, des batteries, de l'huile, du carburant, des extincteurs d'incendies et des transformateurs. M^{me} Dea explique qu'à ce jour quatre conteneurs maritimes ont été remplis de déchets dangereux et que près de 4 300 barils et 130 tonnes de métal ont été retirés de ces sites. Le projet a aussi permis de créer 100 emplois saisonniers. Les employés embauchés sont toujours des Inuits provenant de la communauté la plus proche du site où des travaux de nettoyage sont réalisés.

Les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet proviennent d'une entente signée en 2007 par l'ARK, la Société Makivik, le MRNF et le Fonds Restor-Action Nunavik. L'entente sera bientôt renouvelée en vue de fournir du financement pour cinq autres années. Elle permettra de terminer les travaux de nettoyage aux sites restants nécessitant des travaux de grande envergure et d'entreprendre les travaux aux 27 sites nécessitant des travaux de moyenne envergure.

d) Projet de la Ligne Mid-Canada

Les stations radars de la Ligne Mid-Canada, situées le long du 55^e parallèle d'un océan à l'autre, ont été construites par le ministère de la Défense nationale dans les années 1950. Ces stations ont été abandonnées à la fin des années 1960 et celles qui étaient situées au Québec ont été transférées au gouvernement provincial. Il y a 36 sites qui sont situés au nord du 55^e parallèle et sept au sud.

De 1988 à 2002, en collaboration avec le MDN, le ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada (EC), l'ARK a entrepris deux phases de travail distinctes visant à retirer les déchets dangereux de ces sites, y compris une grande quantité d'hydrocarbures. Un rapport sur les deux premières phases des travaux qui ont été réalisés à ces stations a été publié en 2003.

Les membres demandent de revoir le projet afin d'en avoir une meilleure compréhension et d'évaluer s'il serait possible de proposer une troisième phase de travaux de réhabilitation.

15. Dates et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEK aura lieu les 23 et 24 février 2012 à Montréal.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nancy Dea', with a stylized flourish at the end.

Nancy Dea
Secrétaire exécutive intérimaire
17 avril 2012